

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	
		<b>Séance du 9 avril 2024</b>
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf avril, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le <u>05 Avril</u> sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Gérard PREVOT, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE		
Étaient absents et non représentés :		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS  
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer 26 postes de contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, de la manière suivante :

- 10 adjoints d'animation pour le service Enfance et jeunesse,
- 6 agents sociaux pour le Pôle petite enfance,
- 10 adjoints techniques pour le service entretien et le restaurant scolaire.

Ces postes relèvent de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Elle précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon des grades correspondant, relevant de la catégorie C.

**Le Conseil Municipal**, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter vingt-six agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les quatre services susvisés ;

**DECIDE** la création de vingt-six emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

**DECIDE** de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1<sup>er</sup> échelon des grades concernés, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter vingt-six agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

**PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 5.06.2024

Publié le : 5.06.2024

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance